



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cabines

Question écrite n° 33159

Texte de la question

Reponse. - Le tres important parc actuel de cabines telephoniques implantees sur la voie publique a ete mis en place a une epoque ou l'equipement telephonique des foyers francais etait encore insuffisant ; or, a l'heure actuelle, le taux d'equipement de ces foyers est de 96 p 100. Bien entendu, meme un taux d'equipement a 100 p 100 ne signifierait pas que ce parc est devenu inutile, compte tenu des diverses fonctions qu'assume le telephone public. Mais cette situation oblige a examiner de pres l'implantation existante, afin de proceder eventuellement a un redeploiement pour l'adapter au mieux aux besoins reels de la clientele. Cet examen implique la prise en compte de certains aspects de rentabilite, ce qui ne signifie nullement que les cabines non rentables doivent etre supprimees : a cet egard l'engagement pris de maintenir au moins une cabine par commune est significatif. En outre, la possibilite est offerte aux collectivites locales de demander l'installation d'autres cabines sous le regime de la location-entretien. Loin de conduire a une diminution du parc, cette politique s'est au contraire traduite en 1987 au plan national par un accroissement net de l'ordre de 15 000 du nombre des points d'acces au telephone public ; correlativelement la disponibilite des appareils s'est amelioree puisque le taux moyen de pannes a chute de plus de moitie en un an. Une amelioration est encore attendue pour 1988, avec l'apparition d'un nouveau modele de telephone public appele « Uniphone ». Cet appareil, de conception plus simple que les modeles a pieces ou cartes, permettra d'appeler tous les numeros d'urgence, gratuitement et sans disposer de pieces ou de cartes ; il permettra egalement d'appeler tout autre numero sous la seule condition de disposer d'une carte Telecom. Ce modele semble particulierement bien adapte aux zones rurales. 7 000 de ces appareils devraient etre implantes en 1988. Jusqu'a la mise en service de ce nouveau materiel, aucune suppression de cabine ne sera effectuee dans les communes rurales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tres important parc actuel de cabines telephoniques implantees sur la voie publique a ete mis en place a une epoque ou l'equipement telephonique des foyers francais etait encore insuffisant ; or, a l'heure actuelle, le taux d'equipement de ces foyers est de 96 p 100. Bien entendu, meme un taux d'equipement a 100 p 100 ne signifierait pas que ce parc est devenu inutile, compte tenu des diverses fonctions qu'assume le telephone public. Mais cette situation oblige a examiner de pres l'implantation existante, afin de proceder eventuellement a un redeploiement pour l'adapter au mieux aux besoins reels de la clientele. Cet examen implique la prise en compte de certains aspects de rentabilite, ce qui ne signifie nullement que les cabines non rentables doivent etre supprimees : a cet egard l'engagement pris de maintenir au moins une cabine par commune est significatif. En outre, la possibilite est offerte aux collectivites locales de demander l'installation d'autres cabines sous le regime de la location-entretien. Loin de conduire a une diminution du parc, cette politique s'est au contraire traduite en 1987 au plan national par un accroissement net de l'ordre de 15 000 du nombre des points d'acces au telephone public ; correlativelement la disponibilite des appareils s'est amelioree puisque le taux moyen de pannes a chute de plus de moitie en un an. Une amelioration est encore attendue pour 1988, avec l'apparition d'un nouveau modele de telephone public appele « Uniphone ». Cet appareil, de conception plus simple que les modeles a pieces ou cartes, permettra d'appeler tous les numeros d'urgence,

gratuitement et sans disposer de pieces ou de cartes ; il permettra egalement d'appeler tout autre numero sous la seule condition de disposer d'une carte Telecom. Ce modele semble particulierement bien adapte aux zones rurales. 7 000 de ces appareils devraient etre implantes en 1988. Jusqu'a la mise en service de ce nouveau materiel, aucune suppression de cabine ne sera effectuee dans les communes rurales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33159

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1987, page 6396

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 1045